



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 28 Octobre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 22 Octobre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 28

Objet : Office de tourisme – Modification exceptionnelle des tarifs d'apportement

Présents : 23

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAU Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) à BORRELLY Marie-Claire, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) à Martial Christophe, PEROU Laurence (Saint André de Cubzac) à Stéphane PINSTON, POUCHARD Éric (LANSAC) à FUSEAU Michaël, TARIS Roger (Tauriac) à GUINAUDIE Valérie.

Absents excusés : 4

BLANC Jean Franck (Teuillac), Madame BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents : 5



BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard).

Secrétaires de séance : **Nadia BRIDOUX-MICHEL**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2224-1, R2221-1 et R2221-72 et suivants,

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L211-1 à L211-6,

Vu la délibération n°2018-15 en date du 28 février 2018 instituant des tarifs d'apponnement pour les deux embarcadères situés à Bourg et propriété de Bourg Cubzaguais Tourisme,

Considérant le besoin exprimé par les bateliers, utilisateurs des embarcadères de Bourg Cubzaguais Tourisme,

Considérant les conséquences économiques de la crise sanitaire COVID-19 sur les entreprises locales et notamment celles liées au tourisme,

Considérant qu'une des missions de Bourg Cubzaguais Tourisme est de contribuer au développement touristique local et au soutien des socio-professionnels,

Il est proposé :

- D'octroyer la gratuité pour les daycruises, utilisateurs de l'embarcadère des gabares
 - (valeur totale : 1 240€ HT)
- D'appliquer un tarif au prorata de l'utilisation réelle pour les bateaux-croisière, utilisateurs de l'embarcadère Aliénor d'Aquitaine :
 - Forfait annuel : 20 000€ HT /an /compagnie ramené au nombre de mois d'utilisation soit 1 mois (octobre)

Total dû : 1 666.66€ HT par la compagnie Croisieurope (*seule utilisatrice en 2020*)



Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide :

- De faire siennes les conclusions de ce présent rapport
- D'approuver ces modifications exceptionnelles de tarifs pour l'année 2020 soit gratuité pour les « daycruises » et proratisation pour les mois occupés par les bateaux croisière soit 1 666.66€HT au lieu d'un forfait annuel.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 29 Octobre 2020

La Présidente


Valérie GUINAUDIE





Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 30/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20201028-2020_150-DE

Bordeaux le 30 septembre 2020

Madame Stephanie Ballot

Bonjour , Vue l'impacte de la crise sanitaire sur notre activité plus que fortement reduite.
Je sollicite au nom de la société Croisieurope un geste commercial de la part de la communauté de communes sur le tarif d'apportement 2020
Nous somme allez sur le ponton de Boug seulement trois fois pour le moment contre environ une trentaine de fois prévus cette année
J'en appelle a votre haute bienveillance afin de pouvoir traverser cette terrible crise
Dans l'attente d' un accord favorable , veuillez agréer l'expretion de mes sentiments les meilleurs

Coudert Bruno
Cdt du Cyrano de Bergerac

GRAND CUBZAGUAIS Communauté de Communes

Reçu le :

02 OCT. 2020

N° Enregistrement :

172

CroisiEurope

Les croisières, c'est notre métier

M.S. CYRANO DE BERGERAC

Compagnie des DEUX RIVES
20 route de la corniche
33710 BAYON

Le 28/09/2020

Madame la Présidente,

La saison se termine pour nous, si l'on peut parler de saison !

En effet nous n'avons pu tenir nos programmations et engagements, notamment avec vous et nous en sommes réellement désolé.

Le bateau que nous voulions mettre, cette année, en exploitation "Clapotine", n'a pas navigué du tout. Le protocole sanitaire d'accueil du public que nous avons mis en place dès juin ne nous permettait pas financièrement de faire face aux dépenses engagées, pour le simple fait que nous limitions la jauge, afin de respecter une distanciation imposée, de fait, nous ne pouvions supporter la charge d'un capitaine et l'exploitation du bateau lui-même.

Ma démarche aujourd'hui auprès de vous et de vous proposer de reconduire cette activité que nous voulions développer, et ce pour la saison 2021, à savoir deux prestations balades en semaine et une en week-end, dont un soir combiné avec la maison du vin, et bien évidemment de vous solliciter quant au tarif annuel d'appontement normalement pratiqué, souhaitant un geste commercial de votre part, prenant en compte cette crise sanitaire et la perte d'exploitation qu'elle a entraînée.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en mes plus sincères salutations.

Olivier Pedarros
Les Deux Rives
0625514389

Société Presqu'île croisière

Siège social : 3 bis rue Ampères
33810 AMBES

A Ambès, le 08 septembre 2020,

Madame la Présidente de la Communauté des Communes de Cubzaguais

Objet : Demande de gratuité d'apponement – Covid-19

Chère Madame la Présidente,

Je vous écris en qualité de Dirigeant de la société Presqu'île croisière vous demandant alléger sur la gratuité du ponton étant donnée la crise sanitaire que nous vivons au jours d'aujourd'hui.

Je tiens à vous informer que notre société se trouve fortement impactée par la pandémie du Covid-19. Puisque nous sommes une société de tourisme fluviale et notre activité a été amputé de plusieurs mois de navigation.

Nous essayons de remonter la pente et c'est pour cela que nous vous demandons la gratuité des apponements étant donné que nous sommes restés à quai pendant plusieurs mois sans aucune activité.

Je vous remercie par avance pour votre soutien durant cette période, et, vous prie d'agréer, Madame la Présidente de la Communauté des Communes de Cubzaguais, mes salutations distinguées.

Presqu'île Croisière

Mr Patrick WALCKER

GRAND CUBZAGUAIS Communauté de Communes

Reçu le :

10 SEP. 2020

N° Enregistrement : 3541